



#### COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 17 JOUMADA I 1440 (24 JANVIER 2019)

\*

- I- Le Ministre de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville a présenté un exposé sur le projet d'actualisation des orientations générales de la politique de l'aménagement du territoire national.
- Il- Le conseil a examiné les projets de textes suivants :
- Projets de décrets :
- 1. Projet de décret nº 2.19.46 fixant les modalités d'application de la loi nº 44.18 relative au service militaire.
- 2. Projet de décret n° 2.19.47 fixant les soldes et les avantages alloués aux appelés accomplissant le service militaire et aux réservistes rappelés.

## Ces projets ont été présentés préalablement à leur soumission à un prochain Conseil des Ministres.

- 3. Projet de décret n° 2.18.103 déterminant les règles générales auxquelles doivent satisfaire les navires de pêche maritime en ce qui concerne le sauvetage.
  - Adopté sous réserve de tenir compte des observations soulevées par le Ministre de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique après leur examen.
- 4. Projet de décret n° 2.19.40 fixant le modèle du schéma directeur de référence de la déconcentration administrative.

### Adopté.

### Accords internationaux :

- 1. Accord de siège relatif à l'établissement du siège de l'Observatoire Africain des Migration à Rabat entre le gouvernement du Royaume du Maroc et l'Union Africaine, fait à Marrakech le 10 décembre 2018.
  - Projet de loi nº 01.19 portant approbation de cet Accord.
- 2. Accord pour l'hébergement de l'Unité de coordination régionale (UCR) conformément de l'annexe I de la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, entre le Royaume du Maroc et le Secrétariat Général de ladite convention, représentée par sa Secrétaire Exécutive, fait à Rabat le 19 juillet 2017, et son Accord complémentaire entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, fait à Rabat le 7 décembre 2017.
  - Projet de loi nº 104.18 portant approbation de cet Accord.
- 3. Accord de pays hôte relatif à l'établissement d'un bureau national pour le Royaume du Maroc entre le gouvernement du Royaume du Maroc et les Nations Unies représentées par le programme des Nations Unies pour les établissements humains, fait à Rabat le 11 mai 2016.
  - Projet de lai nº 07.19 portant approbation de cet Accord.

Adoptés.

# III- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nominations suivantes :

1. Le Secrétaire Général de la délégation interministérielle aux droits de l'homme ;

- 2. La directrice de l'Urbanisme au Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville Département de l'Aménagement du Territoire Nationale et de l'Urbanisme;
- 3. Le directeur du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI à Marrakech ;
- 4. Le Directeur de l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises de Rabat.